

COMPTE RENDU DU CONSEIL MUNICIPAL DU 10 JUILLET 2020

PRESENTS : Messieurs A. VERNISSE – D. QUEZET – S. GUYOT – JJ COMBARET – P.WUILLEMIN.

Mesdames L. BISCHOFF - D. DEVAUX - R. POUPELIN – V. BONNEMOY - O. TIERSONNIER.

Absente excusée : N. CERCLÉ

Pouvoir : Nathalie CERCLÉ a donné pouvoir à Mr Alain VERNISSE.

Secrétaire de séance : O. TIERSONNIER.

Le compte rendu de la séance du 15 Juin est approuvé à l'unanimité

DESIGNATION DES DELEGUES EN VUE DE L'ELECTION DES SENATEURS.

Mr Alain VERNISSE est élu délégué du conseil municipal en vue de l'élection des sénateurs et Mesdames Roselyne POUPELIN, Véronique BONNEMOY et Mr Daniel QUEZET en qualité de délégués suppléants.

AIDE FINANCIERE AU BAR RESTAURANT.

Les membres du Conseil Municipal avait décidé lors de la dernière réunion d'annuler le loyer de la partie commercial pour la période d'avril – Mai et Juin 2020 afin de les soutenir pour cette période difficile du à la fermeture de l'établissement suite aux règles sanitaires liées au Covid-19.

Après discussion, les membres à l'unanimité décident de renouveler cette aide en annulant les loyers pour les mois de Juillet – Août et Septembre 2020.

REVISION DU LOYER DU LOGEMENT SITUE AU DESSUS DU BAR RESTAURANT.

Le Maire informe l'assemblée qu'après avoir fait une analyse des loyers des différents logements communaux, il convient de revoir le prix du logement situé au-dessus du bar restaurant qui est élevé par rapport à deux autres logements qui ont des surfaces plus importantes.

Après discussion, les membres, à l'unanimité décident de baisser le prix du loyer du logement du Bar Restaurant et de le ramener à 450 € avec effet au 1^{er} Juillet 2020.

REMPLACEMENT DU TRACTEUR KUBOTA

Monsieur Le Maire rappelle aux membres qu'en début d'année il avait été décidé de remplacer le tracteur tondeuse qui est ancien, usé avec des réparations de plus en plus fréquentes et couteuses.

Plusieurs devis ont été sollicités, après examen des propositions, les membres décident de retenir la proposition de SAS UCAL NATURE ET JARDIN de Saint-Pourçain sur Sioule pour un montant HT de 11 000 € HT et 13 200 € TTC avec reprise de l'ancien matériel.

Une demande de subvention a été déposée auprès du Conseil Départemental dans le cadre du dispositif de solidarité départementale à hauteur de 50 % pour un montant subventionnable de 10 000 €.

Les membres décident également de solliciter le Fonds de Concours aux communes membres de la communauté de communes Entr'Allier Besbre et Loire pour l'année 2020 à hauteur de 3 800 € et autorisent le Maire à signer tous documents en rapport à cette décision